

Remplace la date 19-juil.-2020

Date de révision 12-nov.-2025

Numéro de révision 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 10450

Numéro du fiche de données de sécurité 10450

Nom du produit DOWCLENÉ 3670 COLD CLEANER AIII

Autres moyens d'identification

UFI 9WV8-71RR-J00H-40CC

Synonymes DOWCLENÉ 3670 COLD CLEANER

Substance pure/mélange Mélange

Contient HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solvant industriel

Utilisations déconseillées Use only for intended applications

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 4 - (H413)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
HYDROCARBONS,	< 100%	01-211947214	918-167-1	Flam. Liq. 3	-	-	-

C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS -		6-39-XXXX		(H226) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 4 (H413) (EUH066)			
(2-METHOXYMETHYL LETHOXY)PROPAN OL 34590-94-8	<= 10 - < 25%	01-211945001 1-60-XXXX	252-104-2	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS -	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Déplacez la personne concernée à l'air frais et maintenez-la au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne qui porte secours de pratiquer le bouche-à-bouche. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne

inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
Cutané(e)	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Risque d'une pneumonie chimique après aspiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé.
Produits de combustion dangereux	La décomposition thermique peut libérer :. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Aldéhydes. Cétones. Acides organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Empêcher le personnel
----------------------------------	--

inutile et non protégé d'entrer. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer les sources d'ignition.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13). Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Le déversement peut être recouvert de mousse résistante à l'alcool pour réduire l'évaporation.

Méthodes de nettoyage Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

Prévention des dangers secondaires Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez les conteneurs à la verticale. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Protéger de la lumière du jour. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	France
(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL 34590-94-8	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ *

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL 34590-94-8	-	65 mg/kg [4] [6]	310 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL 34590-94-8	1.67 mg/kg bw/day [4] [6]	15 mg/kg [4] [6]	37.2 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL	19 mg/L	190 mg/L	1.9 mg/L	-	-

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
34590-94-8					

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
(2-METHOXYMETHYLET HOXY)PROPANOL 34590-94-8	70.2 mg/kg sediment dw	7.02 mg/kg sediment dw	4168 mg/L	2.74 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Selon EN 16321-1.

Protection des mains

Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Voici des exemples de matériaux de protection acceptables pour les gants : Polyéthylène chloré (CPE). Gants néoprène. Caoutchouc nitrile. Viton™. Polyéthylène (PE). Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL").

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À court terme	Polyéthylène chloré (CPE) Gants néoprène Caoutchouc nitrile Viton™ Polyéthylène (PE) Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 10 minutes
À long terme (répétée)	Polyéthylène chloré (CPE) Gants néoprène Caoutchouc nitrile Viton™ Polyéthylène (PE) Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 240 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau. Combinaison de protection résistante aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Type de filtre recommandé :

Type A.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de

protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Incolore	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	$\leq 0\text{ }^{\circ}\text{C}$	Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	175 - 200 $^{\circ}\text{C}$	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	61 $^{\circ}\text{C}$	(ASTM D93).
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		La substance/le mélange est apolaire/aprotique.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	1.2 mm ² /s	@ 20 $^{\circ}\text{C}$.
Viscosité dynamique	1.6 mPa s	@ 25 $^{\circ}\text{C}$.
Hydrosolubilité	faiblement soluble	
	$\leq 10\%$	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur	$\leq 1\text{ hPa}$	@ 20 $^{\circ}\text{C}$.
Densité relative	0.76	@ 20 $^{\circ}\text{C}$.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	0.766 g/cm ³	@ 25 $^{\circ}\text{C}$
Densité de vapeur	1	
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	.	
Distribution granulométrique	.	
9.2. Autres informations		
Teneur en COV	100%	

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL	> 5000 mg/kg (Rat)	= 9510 mg/kg (Rabbit)	= 3350 mg/m ³ (Rat) 7h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			non irritant

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (34590-94-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant Une exposition prolongée n'est pas susceptible de provoquer une irritation cutanée significative.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			non irritant

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (34590-94-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Non sensibilisant.

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (34590-94-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants

HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS (-)

Méthode	Espèce	Résultats
		Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (34590-94-8)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif Non mutagène

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants

HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS (-)

Méthode	Espèce	Résultats
		Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (34590-94-8)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS (-)

Méthode	Espèce	Résultats
		Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Oral(e)			Non classé NOAEL : 1000 mg/kg pc/jour
		Inhalation			Non classé CSENO : 10400 mg/m ³

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS (-)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 1000 mg/L	96 heures	Extrapolations
Toxicité aiguë	Daphnia magna	CE50	> 100 mg/L	48 heures	Extrapolations
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	NOEC	0.011 mg/L	21 jours	
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	EL50	> 1000 mg/L	72 heures	Extrapolations
Toxicité chronique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOELR	1000 mg/L	72 heures	Extrapolations

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (34590-94-8)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Poecilia reticulata	CL50	> 1000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	Crangon crangon	CL50	> 1000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Pseudokirchneriella subcapitata	CER50	> 969 mg/L	96 heures	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	> 0.5 mg/L	22 jours	
	Algues/végétaux aquatiques	NOEC	250000 mg/L		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient des substances biodégradables.

HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2% AROMATICS (-)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	< 60% Biodégradation	Intrinsèquement Biodégradable Extrapolations

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (34590-94-8)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) ou équivalent.	28 jours	75% Biodégradation	Facilement biodégradable Extrapolations
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA	13 jours	93% Biodégradation	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL	1.01

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides. Vider le contenu restant. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL	RG 84

34590-94-8

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 1436 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu Indéterminé(e)(s)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
HYDROCARBONS, C11-C12, ISOALKANES, < 2%	3	-
AROMATICS - -	40	

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par J Forth
Préparée par

Remplace la date 19-juil.-2020

Date de révision 12-nov.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité